

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PLANS QUI SERONT PROPOSÉS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE 2019

Plans qui seront proposés à la Conférence Générale	Plan d'une Église unique	Plan de Conférences connexionnelles	Plan traditionnel « modifié »
<p>Ce tableau est un résumé des recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur la voie à suivre qui sera présenté à la Conférence générale extraordinaire de 2019. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'intégralité du rapport de la Commission, disponible à l'adresse suivante : http://www.umc.org/topic/general-conference-2019-special-session.</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Affirme des relations sexuelles uniquement dans le cadre de l'alliance de mariage monogame entre deux adultes (permettant ainsi le mariage homosexuel). *Déclare que nous ne sommes pas du même avis en ce qui concerne la sexualité humaine et permet aux membres de l'Église d'interpréter et de décider différemment des questions relatives à la sexualité humaine. *Permet aux pasteurs de bénir les mariages homosexuels monogames partout où la loi séculière permet de tels mariages. *Supprime le langage restrictif du Livre de Discipline qui interdit les mariages homosexuels dans les propriétés de l'EMU et l'ordination de « personnes qui se déclarent être des homosexuels pratiquants ». *N'oblige pas les églises ou les conférences à accepter de telles pratiques et contient un langage qui protège la conscience des pasteurs et des congrégations. 	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Remplace les cinq conférences juridictionnelles américaines actuelles par trois conférences connexionnelles basées sur les affinités en matière de la définition du mariage et des critères pour l'ordination – Progressiste, Unité, et Traditionnelle. *Tous les trois utiliseraient un Livre de Discipline général (Articles de Religion, Règles générales, Confession de Foi) avec la capacité d'adapter d'autres parties à leur contexte de ministère. *Offre de l'espace pour différentes pratiques et croyances par les différentes conférences connexionnelles. *Les conférences centrales pourraient choisir d'être leur propre conférence connexionnelle ou de se joindre à une conférence américaine. *Nécessite de nombreux amendements constitutionnels. 	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Maintient la position actuelle de l'Église sur la pratique de l'homosexualité, renforce la redevabilité et fournit une voie pour une séparation à l'amiable pour les conférences annuelles, les églises locales et le clergé qui ne peuvent respecter les dispositions du Livre de Discipline dans une nouvelle église méthodiste autonome. *Ce plan sera modifié pour se conformer à la décision 1366 du Conseil Judiciaire.
<p>Les églises locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Pourraient se voir affecter un membre du corps pastoral ou des pasteurs homosexuels pratiquants qui célébreraient des mariages homosexuels et qui ne pourraient refuser cette affectation. *Doivent se fier aux évêques pour qu'ils soient sensibles aux désirs des églises locales. *Peuvent rédiger des politiques autorisant ou interdisant explicitement les mariages homosexuels dans les propriétés de l'église (vote de l'église locale obligatoire). *Création d'une panoplie de pratiques différentes dans l'ensemble de l'EMU. *Aucune disposition de séparation à l'amiable. 	<ul style="list-style-type: none"> *Peuvent choisir d'être affilié à l'une ou l'autre des trois conférences connexionnelles, peu importe le choix de leur conférence annuelle. Ainsi, la congrégation peut avoir à voter pour savoir où s'aligner si elle n'est pas d'accord avec le choix de la conférence annuelle. *Affectation des pasteurs uniquement dans le cadre de la conférence connexionnelle choisie. *Se conforment aux politiques de mariage établies par leur conférence connexionnelle. *Critères pour l'ordination déterminés par la conférence connexionnelle choisie. 	<ul style="list-style-type: none"> *Pas de vote à moins que l'église locale ne soit pas d'accord avec la décision de la conférence annuelle de rester ou de quitter l'EMU. *Si la conférence annuelle vote pour quitter, l'église peut voter pour rester. *Si la conférence annuelle vote pour rester, l'église locale peut voter pour quitter avec ses biens et se joindre à une autre conférence annuelle qui quitte. *Les églises qui choisissent de rester au moment du départ de leur conférence annuelle seraient réalignées avec une conférence annuelle qui restera. *Les églises qui quittent doivent payer leur part des pensions.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PLANS QUI SERONT PROPOSÉS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE 2019

	Plan d'une Église unique	Plan de Conférences connexionnelles	Plan traditionnel « modifié »
Les membres du clergé	<p>*Dépendent de la volonté des évêques pour l'affectation de pasteurs à des églises de conviction théologique similaire, mais le pasteur n'a aucun moyen de refuser une affectation en raison d'une incompatibilité.</p> <p>*Les membres du clergé peuvent refuser de célébrer une cérémonie homosexuelle pour des raisons de conscience.</p> <p>*Met fin aux procès potentiels dans le cadre de l'Église concernant la célébration de mariages homosexuels et la pratique homosexuelle.</p> <p>*Les candidats LGBTQ peuvent être ordonnés et affectés si le Conseil du Ministère Ordonné et la session du clergé le permettent ou peuvent être transférés à une conférence où cela est permis.</p> <p>*La conscience des évêques et des surintendants n'est pas protégée contre l'obligation de superviser ou d'affecter des membres du clergé homosexuels pratiquants.</p>	<p>*Choisissent une conférence connexionnelle avec transfert ultérieur sous réserve de l'approbation du Conseil du Ministère Ordonné.</p> <p>*Ordination reconnue dans toutes les conférences connexionnelles, mais la capacité de servir est déterminée par les critères de chaque conférence connexionnelle.</p> <p>*La garantie d'une affectation est déterminée par chaque conférence connexionnelle</p> <p>*Peut entraîner un déséquilibre du nombre d'églises et de membres du clergé dans une conférence connexionnelle particulière.</p>	<p>*Les membres du clergé sont tenus de respecter l'interdiction actuelle des mariages homosexuels et les droits à l'application des procédures équitables sont garantis.</p> <p>*Les évêques ne peuvent pas arbitrairement rejeter des accusations sans raison particulière.</p> <p>*La pénalité pour la première infraction d'avoir célébré un mariage homosexuel entraîne une suspension d'un an sans salaire.</p> <p>*La pénalité pour une deuxième infraction est la restitution des pouvoirs.</p> <p>*L'Église a le droit d'interjeter appel contre le verdict du procès pour cause de non application flagrante de la loi de l'Église.</p> <p>*Les homosexuels pratiquants ne peuvent être ordonnés ou affectés.</p>
Les laïcs	<p>*Contributions limitées sur la question de savoir si les homosexuels pratiquants peuvent être ordonnés parce que seul le Conseil du Ministère Ordonné et la session du clergé prennent cette décision.</p> <p>*Participent aux votes de la conférence de l'église locale pour autoriser ou non les mariages homosexuels dans les locaux de l'église.</p> <p>*Peuvent se retrouver dans une église qui vote pour accepter la pratique et les mariages homosexuels.</p>	<p>* Participent en tant que délégués à la décision de la conférence annuelle et de la conférence juridictionnelle pour choisir la conférence connexionnelle à laquelle s'affilier.</p> <p>*Participent au vote de la conférence de l'église locale pour s'affilier à une conférence connexionnelle différente (si désiré).</p> <p>*Peuvent se retrouver dans une église qui vote pour se joindre à une conférence connexionnelle avec laquelle ils ne sont pas du même avis.</p>	<p>*Participent en tant que délégués à la conférence annuelle pour déterminer si la Discipline doit être appliquée ou non ou si il faut quitter l'EMU.</p> <p>*Participent au vote de l'église locale pour quitter l'EMU.</p>

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PLANS QUI SERONT PROPOSÉS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE 2019

	Plan d'une Église unique	Plan de Conférences connexionnelles	Plan traditionnel « modifié »
Les conférences annuelles	<ul style="list-style-type: none"> *Aucun vote n'est nécessaire. La position progressiste est adoptée de facto *Les conférences centrales devront faire leurs propres déclarations sur l'ordination et sur les mariages homosexuels. *Les conseils du ministère ordonné et/ou la session du clergé peuvent voter pour ordonner des personnes LGBTQ en limitant la participation des laïcs. *Afin d'adopter la position traditionnelle, la session du clergé doit voter affirmativement pour le faire par un vote majoritaire. *Les traditionalistes ne seraient pas en mesure d'empêcher l'affectation d'un évêque ouvertement homosexuel dans leur région épiscopale. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les conférences juridictionnelles et centrales voteront pour se joindre à une conférence connexionnelle par un vote à la majorité simple. *Les conférences annuelles qui veulent se joindre à une conférence connexionnelle différente de celle choisie par leur conférence juridictionnelle ou centrale peuvent le faire par un vote à la majorité simple. *Les conférences annuelles peuvent reconsidérer leur décision une fois tous les quatre ans. *Les membres du clergé et les églises locales peuvent se retrouver déplacés en raison des changements d'affiliation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Doivent attester qu'elles respecteront toutes les dispositions de la Discipline. *Les conférences ne respectant pas la Discipline ne peuvent pas utiliser le nom ou l'insigne de l'EMU ou participer financièrement à l'église générale. *Une conférence annuelle peut voter pour quitter la dénomination avec leurs biens s'ils ne sont pas d'accord avec la Discipline. *Celles qui choisissent de quitter peuvent négocier une participation continue dans certaines agences générales de l'EMU. *Subvention de 200 000 \$ pour les conférences qui quittent.
Le Conseil des Évêques	<ul style="list-style-type: none"> *Continue d'être un seul organe qui assure la direction spirituelle de l'église entière. *Les affectations peuvent correspondre aux convictions des évêques et des conférences annuelles. *Les évêques sont protégés si leur conscience ne leur permet pas d'ordonner des personnes LGBTQ pratiquantes, mais doivent faire appel à un évêque disposé à le faire et à accepter cette ordination. *Doivent diriger leur conférence quelles que soient leurs convictions personnelles. *Aucune protection des évêques contre l'obligation d'affecter ou de superviser un pasteur LGBTQ pratiquant en raison de sa conscience. *Tous les évêques sont financés par l'église entière. 	<ul style="list-style-type: none"> *Serait une communauté d'apprentissage et de soutien pour les évêques et les relations œcuméniques, avec moins de responsabilités de supervision. *Les évêques des États-Unis sont soutenus financièrement uniquement par leur conférence connexionnelle à des niveaux comparables. *Les évêques des conférences centrales sont soutenus financièrement par les contributions connexionnelles générales de l'Église. *La surveillance et l'imputabilité des évêques sont assurées par chaque conférence connexionnelle. *Chaque évêque choisit une conférence connexionnelle et se conforme à ses exigences. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les évêques doivent attester qu'ils respecteront la totalité de la Discipline. *Les évêques qui n'attestent pas leur engagement à respecter la Discipline ne recevront plus d'indemnité de dépenses à partir de 2021 et seront encouragés à rejoindre une église méthodiste autonome. *Les évêques sont tenus responsables par un comité mondial indépendant qui garantit le droit à l'application des procédures équitables.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PLANS QUI SERONT PROPOSÉS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE 2019

	Plan d'une Église unique	Plan de Conférences connexionnelles	Plan traditionnel « modifié »
Les agences générales	<ul style="list-style-type: none"> *Continuent à fonctionner comme aujourd'hui *Pourrait ouvertement soutenir les causes liées aux personnes LGBTQ *Si le niveau de financement diminue, les conseils et les agences devront envisager une restructuration stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> *Wespath, GCFA, UMCOR, Archives, certaines parties du GBGM, et la Maison d'Édition sont financés par l'église entière. *Un groupe de travail évaluerait chaque agence générale et proposerait un nouveau modèle pour l'EMU d'ici 2025. *Les agences programmatiques ne serviraient que les conférences connexionnelles qui choisissent de s'y rattacher. 	<ul style="list-style-type: none"> *Tous les conseils et agences de l'église générale continuent de fonctionner. *Chaque agence peut conclure des contrats avec des églises qui quittent l'EMU comme le font actuellement les églises affiliées et autonomes. *Si le niveau de financement diminue, les conseils et les agences feront l'objet d'une restructuration stratégique.
Institutions affiliées	<ul style="list-style-type: none"> *Aucun changement auprès des institutions affiliées *Certaines institutions conservatrices indépendantes pourraient ne plus travailler avec l'EMU. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les biens appartenant à des conférences annuelles ou juridictionnelles les accompagnent dans la nouvelle conférence connexionnelle. *Les institutions peuvent choisir de s'associer à une ou plusieurs conférences connexionnelles, dans la mesure où leurs statuts et règlements le permettent. 	<ul style="list-style-type: none"> *Aucun changement à moins qu'elles ne choisissent une action permise par leurs statuts et règlements. *Si la conférence annuelle quitte l'EMU, les institutions détenues ou affiliées l'accompagnent à moins qu'elles ne changent d'affiliation en vertu de leurs statuts et règlements.
Finance et pensions	<ul style="list-style-type: none"> *Wespath a recommandé deux pétitions pour couvrir les églises ou les membres du clergé qui souhaitent quitter l'EMU. 	<ul style="list-style-type: none"> *Wespath a recommandé deux pétitions pour couvrir les églises ou les membres du clergé qui souhaitent quitter l'EMU *Wespath reste intact et travaille avec les conférences connexionnelles. *Wespath répartira les obligations liées aux régimes de retraite des églises en fonction de la conférence connexionnelle choisie. 	<ul style="list-style-type: none"> *Wespath a recommandé deux pétitions pour couvrir les églises ou les membres du clergé qui souhaitent quitter l'EMU. *Les Églises qui quittent payent une part proportionnelle des obligations non financées au titre des régimes de retraite. *Les prestations accumulées des membres du clergé qui quittent leur emploi sont transférées à un compte de placement individuel.
Fonds épiscopal	<ul style="list-style-type: none"> *Aucun changement au niveau de financement 	<ul style="list-style-type: none"> *Le soutien financier des conférences centrales demeure inchangé ; les salaires et avantages sociaux aux États-Unis sont payés par les conférences connexionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> *Aucun changement au niveau de financement.

Ce tableau est adapté d'un résumé semblable distribué par la Conférence Annuelle des Grandes Plaines de l'Église Méthodiste Unie.